

BRETAGNE

Information de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne sur l'extension de la zone activités économiques de Sant-Alar et Saint-Éloi à Ploudaniel et Plouédern (29)

n°MRAe 2018-6423

La MRAe Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de deux mois imparti, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 21/08/2018. En conséquence et conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, elle n'a formulé aucune observation concernant ce dossier.

La présente information sera :

- notifiée à l'autorité compétente à l'origine de la saisine,
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation du public,
- mise en ligne sur le site Internet de la MRAe (<u>www.mrae.developpement-durable.gouv.fr</u>).

Fait à Rennes, le 22 octobre 2018 La présidente de la MRAe de Bretagne

Aline Baguet